



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023-28

Séance du 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre, à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Etainhus, légalement convoqués se sont réunis à la Mairie d'Etainhus, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rémi MALO, le Maire,

Etaient présents : Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, Bérénice GAND, Didier SANSON, Maryline MAUPAIX, Véronique MOREL, Caroline TOUTAIN, Julien MERVILLE, Fabien LEROY et Lucie GOULET, formant la majorité des membres en exercice,

Absents excusés : Jean-Pierre BANCTEL (pouvoir Dominique CAPRON)
Sophie COMONT (pouvoir Bérénice GAND)

Absents : Cyrille GUILLEMARD, Christophe RECHER

Secrétaire de séance : Véronique MOREL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20231005-2023-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Publication : 28/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Absent(s) : 4

Pouvoir(s) : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention(s) : 0

DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Date de convocation

05/10/2023

Etant donné que le Département et la communauté urbaine le Havre Seine Métropole ne prennent plus en charge la destruction des nids de frelons asiatiques pour défaut budgétaire, Monsieur le maire propose une révision de prix et un avenant à la convention avec l'entreprise DEAD FRELON à compter du 12 septembre 2023, le prix étant semblable à la destruction des nids de frelons européens et donc de prendre en charge la totalité de la facturation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte comme suit : 11 POUR (dont 2 pouvoirs) et 2 CONTRE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,



Rémi MALO